

## Caractéristiques

Le reçu de dépôt à terme en dollars US est assorti d'un taux d'intérêt garanti concurrentiel et peut être encaissé en tout temps. Les intérêts courus sont versés si le placement est encaissé plus de 30 jours après le dépôt initial.

## Principaux avantages

- **Encaissement intégral ou partiel** – Possibilité d'encaisser la totalité ou une partie du placement en tout temps pour répondre à un besoin ou profiter d'autres options de placement.
- **Diverses durées offertes** – Éventail de durées répondant aux besoins des clients.

## Taux

(au 9 février 2012)

Terme	1 000 \$ - 24 999 \$	25 000.00 \$ - 99 999 \$	100 000 \$ - 499 999 \$
30-59 jours	0,050 %	0,050 %	0,050 %
60-89 jours	0,050 %	0,050 %	0,050 %
90-119 jours	0,100 %	0,100 %	0,100 %
120-179 jours	0,150 %	0,150 %	0,150 %
180-269 jours	0,250 %	0,250 %	0,250 %
270 jours - moins de 1 an	0,300 %	0,300 %	0,300 %
1 an - moins de 2 ans	0,350 %	0,350 %	0,350 %
2 ans - moins de 3 ans	0,500 %	0,500 %	0,500 %
3 ans - moins de 4 ans	0,550 %	0,550 %	0,550 %
4 ans - moins de 5 ans	0,800 %	0,800 %	0,800 %
5 ans exactement	1,300 %	1,300 %	1,300 %

Encaissable en tout temps. En cas d'encaissement après 30 jours, l'intérêt est payé à un taux prédéterminé lors de l'achat. Les dépôts à terme en \$ US de 100,000 \$ et plus ne peuvent pas être retirés avant l'échéance.

Taux d'encaissement:

Si encaissé entre:

30 jours et 364 jours: 0,05%

1 année et 5 années: 0,15%

## Détails

Caractéristique	Description
<b>Terme</b>	De 30 jours à 5 ans
<b>Accéder aux fonds</b>	Encaissement intégral ou partiel en tout temps au taux déterminé au moment de l'achat (placement de 100 000 \$ US ou plus non admissible à un encaissement anticipé). Retrait minimal de 1 000 \$; le solde doit rester au moins égal au placement minimal.
<b>Options de versement des intérêts</b>	Durée inférieure à 1 an : versement des intérêts à l'échéance. Durée d'au moins 1 an : versement des intérêts deux fois par année, soit le 30 avril et le 31 octobre, et à l'échéance.
<b>Placement minimal</b>	1 000 \$ US (maximum de 499, 999 \$ US) Remarque : placement de 100 000 \$ US ou plus non admissible à un encaissement anticipé
<b>Admissibilité à un régime</b>	
<b>R é i n v e s t i s s e m e n t automatique</b>	Oui, au taux en vigueur (à moins d'indication contraire de la part du client).
<b>Émis par</b>	Banque de Montréal

Pour nous rejoindre

1-877-225-5266

## Avertissement

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal  
Émis par la Banque de Montréal.